

---

Formation sur la gestion  
des flux de matières

---

La directive REACH et ses  
conséquences pour les  
entreprises tunisiennes

---

Evénements parallèles

---

Activités du PTB

---

Projet d'Accompagnement des  
Entreprises Algériennes à la  
Certification ISO 14001

---

## ACTIVITES DU REME

### Formation sur la gestion des flux de matières

Dans le cadre de ses actions, le projet REME a organisé une formation sur la Gestion des Flux de Matières à Casablanca du 18 au 22 juin 2007, pour le compte d'entreprises et bureaux d'étude. cette même formation sera tenue à Alger du 14 au 18 juillet 2007. Au total 36 experts maghrébins auraient bénéficiés d'une formation de haut niveau sur les innovation technologiques, assurée par l'Institut Allemand IFAS (Institut de Gestion des Flux de Matières).

### Les programmes de formation IFAS

- Formation interdisciplinaire pour le développement durable basée sur une connaissance solide dans les disciplines spécifiques,
- Training du système "Zero Emission",
- Recherche appliquée pour la gestion durable,
- Apprentissage en petits groupes et orienté sur les projets concrets,
- Réseaux de Recherche et de Formation Internationaux,
- Economie écologique,
- Politique Environnementale Internationale (ex. Circular Economy, Développement Durable, Agenda 21),
- Technologie d'Environnement,
- Communication & Philosophie,
- Management Environnemental (p. ex. ISO, EMAS),
- Technologie d'Information,
- Centre de Compétence de la Gestion des Flux de Matières de la Rhenanie-Palatinat,
- Réseau de Compétence de la Technologie Environnementale et prestataires de services par ordre du Ministère de l'Economie,
- Transport, Agriculture, Viticulture de la Rhenanie-Palatinat

Selon la définition de IFAS, la Gestion des Flux de Matières signifie l'influence des systèmes des matières et dont les objectifs sont fixés par les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Visitez : [www.reme.info](http://www.reme.info)



## LA DIRECTIVE REACH ET SES CONSÉQUENCES POUR LES ENTREPRISES TUNISIENNES

Le nouveau règlement de produits chimiques REACH (Registration, évaluation, autorisation des produits chimiques) a été décidé en décembre 2006 par le conseil des Ministres de l'environnement de l'UE et est entré en vigueur le 1er juin 2007. Son objectif est de rassembler des informations fiables sur les conséquences et les dangers de substances chimiques.

Tous les acteurs de la chaîne à valeur ajoutée (production, traitement, commerce, application) doivent contribuer par leur savoir. Cela a des conséquences à longue portée pour l'industrie et le commerce, puisque chaque matière à partir de 1 t par année importée et commercialisée dans l'UE doit être enregistrée à la nouvelle agence de produits chimiques à Helsinki. Sans enregistrement, la poursuite de l'utilisation et de la commercialisation des matières sont exclues dans l'UE.

### Conséquences pour les entreprises tunisiennes

Par le nouveau règlement de produits chimiques, sont concernés les fabricants et les exportateurs tunisiens qui introduisent des matières avec des quantités de plus de 1 tonne annuelle dans le marché européen, ainsi que "down-stream utilisateurs" qui utilisent des matières importées de l'UE dans le processus de production. Ils doivent déclarer les matières concernées. L'enregistrement est une déclaration des matières à partir de 1 tonne annuelle et la permission représente les procédures d'autorisation pour des matières dangereuses et inquiétantes.

#### Enregistrement des matières:

Concernant l'enregistrement des matières, un concept est prévu pour l'enregistrement par étapes avec des délais différents :

- quantité de matière 1 t par année : Enregistrement d'ici 2018
- quantité de matière 100 t par année : Enregistrement d'ici 2013
- quantité de matière 1.000 t par année : Enregistrement d'ici 2010

Pour enregistrer une matière, un dossier d'enregistrement est nécessaire. Pour cela des essais doivent être mis en oeuvre, pour réexaminer des qualités et les conséquences des substances et les documenter. Le dossier d'enregistrement se compose d'un dossier technique qui comprend entre autres des indications concernant la fabrication et toutes les utilisations de la matière, des résumés des essais mis en oeuvre ainsi que des lignes directrices pour l'utilisation sûre de la matière.

Si la quantité dépasse 10 tonnes par an, un rapport sur la sécurité de matières doit être fourni en plus. Celui-ci couvre des indications concernant des mesures de gestion du risque mises en oeuvre ainsi que des jugements en ce qui concerne la menace de la santé humaine et le comportement de la matière dans l'environnement. Si le dossier d'enregistrement est complet, celui-ci est soumis avec les taxes d'enregistrement à l'agence de produits chimiques qui réexamine la plénitude du dossier et demande des informations éventuellement supplémentaires. Si le dossier est complet, il reçoit un numéro d'enregistrement.

Avec ce que l'on appelle matières « phase-in » (les matières qui sont déjà sur le marché), la possibilité d'un pré-enregistrement gratuit et non contraignant existe. Des entreprises reçoivent ainsi accès au "Substance Information Exchange forum" (SIEF) et peuvent y trouver d'autres entreprises pour un enregistrement commun.

### Permission des matières

Les matières "particulièrement inquiétantes", où des dangers sérieux partent ou doivent être attendus, doivent être permises par la Commission européenne. Il

s'agit des matières qui déclenchent le cancer, les produits qui modifient la clef génétique, perturbent la reproduction (carcinogène, mutagen, reproduktionstoxisch : CMR) qui ne sont soumises à aucune suppression naturelle, s'enrichissent dans les organismes vivants et sont en général toxiques (persistent, bioakkumulierend, toxique : PBT) ainsi que les matières qui persistent et sont beaucoup bio-accumulant (vPvB). Les fabricants doivent prouver, pour toute utilisation demandée de ces matières, la maîtrise convenable de leurs utilisations. L'avantage socio-économique devra prédominer les risques.

### **Soutiens et conseil pour l'enregistrement des matières**

Le bureau de produits chimiques européen (ecb) de l'UE développera des méthodes, des instruments et des guides techniques pour l'enregistrement des matières au cours des prochaines semaines et mois. Ces aides sur le site-web du ecb sont disponibles pour les entreprises intéressées. De plus des "helpdesks" nationaux (service au niveau national technique d'assistance) seront organisés au niveau de chaque État de l'Union européenne qui fonctionnent en tant qu'interlocuteur et conseiller des entreprises. Ci-après, quelques stratégies et conseils sont énumérés, susceptibles d'aider les entreprises à économiser des frais et à limiter la dépense pour des essais.

### **Préparation structurée**

Aucune matière ne pourra être importée sans un pré-enregistrement vers l'UE depuis que REACH est entrée en vigueur. Une bonne préparation est par conséquent essentielle. Ici, l'établissement d'un inventaire détaillé de toutes les matières et substances concernées par REACH est recommandé.

L'utilisation de données déjà existantes : Par une recherche littéraire détaillée et une évaluation de collectes de données internes les entreprises peuvent limiter leur dépense pour enregistrement..

L'enregistrement commun : Conformément au principe d'OSOR "One substance, one registration", plusieurs fabricants/exportateurs peuvent soumettre un dossier commun de la même matière et réaliser ainsi des économies de frais.

Le QSAR-Modelling (Structure Activity Relationships qualitatifs) : Dans quelques cas, il existe la possibilité de prévoir quelques paramètres physico-chimiques et éco-toxicologiques sur la base de la structure chimique d'une matière par calcul d'ordinateur.

Grouping (Category approach) : Des matières avec une structure semblable peuvent être résumés, de sorte que seulement un dossier doit être soumis.

Bridging : S'il existe des données d'une matière semblable en structure, celles-ci peuvent être prises en considération pour une nouvelle matière.

Waiving : Au cas où il est démontré qu'il ne faut pas s'attendre à une exposition d'une matière, on peut renoncer à des tests.

Mme Ute Böttcher,  
consultante sénior,GTZ

## **ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES**

### **Salon international des équipements et des services de l'eau**

La troisième édition du SIEE-POLLUTEC s'est tenue du 18 au 21 juin 2007 à la Foire des expositions d'Alger où plus de 300 exposants ont présenté une offre internationale diversifiée d'équipements, de services et de solutions technologiques couvrant l'ensemble du secteur de l'eau. Au moins 4000 professionnels issus de l'administration, des collectivités locales et de l'industrie étaient au rendez-vous à travers lesquelles d'exceptionnelles opportunités d'affaires se sont créées. Une large

place a été donnée aux débats et échanges techniques et scientifiques aux grands acteurs de l'eau. A l'issue de ces débats, des recommandations, basées sur des expériences et des mesures concrètes, ont été établies par des experts nationaux et internationaux.

La GTZ avec le Programme Environnement et le Réseau des Entreprise Maghrébines pour l'Environnement, n'a pas manqué d'être présente sur les lieux, où tout au long des quatre jours, l'expérience sur la Mise à Niveau Environnementale, a suscité l'attention d'un bon nombre d'opérateurs économiques désireux mettre en place un système de management environnemental en vue d'une certification ISO 14001

#### **Atelier sur les technologies plus propre**

Le Centre Marocain de Production Propre (CMPP), en partenariat avec l'ICS-UNIDO (The International Centre for Science and High Technology de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), ont organisé un atelier sur les « Technologies Propres et outils d'aides à la décision pour leur évaluation et Sélection » et ce les 21, 22 et 23 mai 2007 à l'hôtel Kenzi Farah à Marrakech.



L'objectif de cet atelier était d'informer les participants représentant la région arabe et africaine, sur les nouvelles technologies pour le traitement de la pollution, ainsi que les outils d'aide à la décision pour leur évaluation et sélection. Les 10 pays participants ont manifesté leurs intérêts à coopérer avec l'ONUDI dans les domaines suivants :

- 1/ les nouvelles technologies de traitement des sols et de l'eau
- 2/ les nouvelles technologies pour la destruction des POP's
- 3/ Gestion des déchets municipaux
- 4/ nouvelles techniques de traitement des plastiques

#### **ACTIVITÉS DU PTB**

##### **Célébration de la journée mondiale de la métrologie 2007**

Cette journée a été organisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à Niveau de l'Economie communément avec le LPEE/LNM en collaboration avec le PTB et le projet GTZ/REME Maroc, sous le titre "La Coopération Maghrébine en Métrologie", le 21 Mai 2007 à l'hôtel Hyatt Regency à Casablanca, Maroc. Pour rappel, le but de cette rencontre était d'annoncer en ce jour la création de MAGMET, rappelant la logique du réseautage maghrébin des structures nationales en infrastructure qualité et leur intégration dans le cadre globale du BIPM, d'ILAC, de l'ISO etc.

En effet, le contexte actuel des accords d'association et de libre échange des pays

Royaume du Maroc



Ministère de l'Industrie, du Commerce  
et de Mise à Niveau de l'Economie



**MAGMET**

Maghreb Métrologie  
(LNM-ONML-LCAE)



du Maghreb avec l'Union Européenne, donne à la métrologie un rôle indispensable dans l'infrastructure qualité. De plus, la régionalisation de services métrologiques et de l'évaluation de la conformité permettra de soutenir l'émergence d'un marché régional ouvert, avec un fort potentiel d'attraction de capitaux et sans obstacles possibles au commerce des biens et au mouvement de personnes.

Il a été démontré tout au long des différentes présentations des pays participants (Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie et Allemagne), les enjeux, les niveaux de développement et la mise à niveau d'une métrologie au service des industries et de produits de hautes qualités ainsi que d'une métrologie scientifique et protectrice des consommateurs. L'introduction de la nouvelle directive européenne pour les instruments de mesure (MID) et son incidence sur le réaménagement de la métrologie légale a fait l'objet d'une autre présentation. Les présentations détaillées sont téléchargeables sur [www.reme.info](http://www.reme.info).

### COOPERATION MAGHREBINE EN METROLOGIE

Initiée en novembre 2005 à Alger et institutionnalisée en 2007 grâce à la coopération régionale avec la république allemande à travers le PTB, ce réseau a démarré depuis 2003 avec un programme triennal renouvelé en 2006 et à travers lequel il y a eu création de MAGMET.

#### Missions :

- Échanger d'expérience et harmoniser des méthodes,
- Développer la métrologie et son activité à l'échelle régionale et veiller à en faire une référence durable,
- Mettre en place dans chaque pays les chaînes nationales d'étalonnage,
- Contribuer au développement de la normalisation dans le domaine de la métrologie et de l'instrumentation,
- Participer aux actions d'animation nationale, régionale et internationale et développer la coopération à l'échelle internationale avec les organismes similaires,
- Organiser et réaliser des inter-comparaisons à l'échelle régionale et participer aux inter-comparaisons internationales.

Dans le cadre de ces programmes une première inter-comparaison dans le domaine des masses a été réalisée en 2005 et une autre dans le domaine des températures est programmée pour 2007.

#### Formations réalisées :

- Organisation et réalisation de l'inter comparaison masses (Maroc 2003)

- Calcul des incertitudes (Tunisie 2004),
- Quantité de produit dans les préemballages (Alger 2005),
- Inter-comparaison en température (Maroc 2006),
- Développement d'un site internet (Alger 2007).

Perspectives : la signature de la convention du mètre et devenir membre de BIPM et faire reconnaître au niveau de l'ILAC les organismes nationaux maghrébins d'accréditation COMAC,

#### Atelier de Planification PTB/MAGMET/REME/GTZ



Le 22.05.2007 ausiège du LPEE/LNM à Casablanca, s'est tenu l'atelier de Planification, de coordination et d'actualisation du Plan d'opération du projet. Etaient présents à cet atelier pour la partie Algérie: M. Yousfi, M. Ben El Khaznadji ; Maroc: M. Yahyaoui, M. Berrada ; Tunisie: Mme Romdhani, M. Fekiri, les coordinateurs du projet GTZ/REME des trois pays et pour la partiePTB- Allemagne : M. Koch. La discussion de groupe s'est concentrée sur:

- La participation de plusieurs membres du projet à la première réunion de l'Assemblée Générale du Système Inter-Africain de Métrologie (AFRIMETS)
- L'organisation de l'inter comparaison température prévue,
- Site web régional: Développement du cahier de charge,
- L'organisation d'une inter comparaison régional dans le domaine des essais (ciments),
- La révision du plan d'opération du projet (PO).

#### Projet d'Accompagnement des entreprises Algériennes à la certification ISO 14001

##### Introduction

L'Algérie, consciente de l'intérêt de la préservation de l'environnement, a commencé un processus de mise en place de politiques environnementales ambitieuses. En effet, le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, met en place depuis quelques années une législation rigoureuse dans le domaine de l'environnement et compte la renforcer davantage à travers la formation des compétences nationales.

C'est dans ce contexte qu'est né le projet de certification ISO 14001 proposé par la

**Siège du Projet REME :**

UTICA  
BP 753, 1080 Tunis –  
Cedex  
Tél : +216-71-964 805  
Fax : 961 751 / 960 163

Dr. Otto Schmidt,  
Coordinateur régional  
REME  
otto.schmidt@gtz.de  
www.gtz-tunisie-mne.org  
www.utica.org.tn

Karim Hamzaoui,  
Coordinateur REME en  
Tunisie  
Tél : +216-71-964 805  
Fax : 961 751 / 960 163  
hamzaoui@reme.info

Lamia DALI YAHIA,  
Coordinatrice REME  
en Algérie  
CACI  
Tél & Fax : +213-21-964 442,  
daly@reme.info  
www.caci.com.dz

Asmaa FARIS,  
Coordinatrice REME au  
Maroc  
CGEM  
Tél : +212-22-251 161  
Fax : +212-22-230 466  
faris@reme.info  
www.cgem.ma

GTZ (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH), en collaboration avec le CNFE (Conservatoire National des Formations en Environnement), dépendant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement Algérien. Il s'agit d'une approche pratique basée sur une méthodologie participative et innovante pour la mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME) ISO 14001. Le projet a commencé en septembre 2005, a une durée de 12 mois et comprend deux volets : 1) le renforcement des capacités de consultants algériens et 2) la mise en place de SME au sein de 7 entreprises algériennes sous forme de convoi d'entreprises.

**Description du projet**

Quatre consultants algériens ayant participé précédemment aux projets de Gestion Environnementale Profitable (GEP) de la gtz ont été sélectionnés et engagés par le CNFE pour la réalisation du projet. Ils ont été formés par la consultante gtz à l'accompagnement des entreprises. Durant les 12 mois du projet, ils ont participé activement aux formations données aux entreprises et sous la supervision de la consultante gtz, ont accompagné chaque entreprise dans la mise en place du SME. Le CNFE a fourni la logistique nécessaire à l'organisation pratique des séminaires. Accompagner un groupe d'entreprises pour la mise en place d'un SME nécessite une série de capacités telles que :

- l'organisation de séminaires pour les dirigeants d'entreprises,
- la formation des responsables environnement des entreprises,
- l'encadrement et le suivi individuel des entreprises,
- un travail continu de motivation et d'appui, durant plusieurs mois.

Les interventions ont suivi la logique d'une mise en place « pas à pas », selon le cycle de management bien connu « Plan, Do, Check, Act » (planifier, réaliser, vérifier / contrôler / mesurer, réagir pour améliorer) durant une période de douze mois. L'organisation et l'équipe d'accompagnement qui suivaient les entreprises ont du à la fois piloter un projet collectif de formation action et veiller à ce que les entreprises individuelles réalisent leur propre projet de mise en place d'un SME certifiable au terme d'une année de travail concentré.

Les interventions ont été structurées de la manière suivante : alternance de 7 moments communs de formation réalisés par la consultante gtz, et de suivi personnel de chaque entreprise par le groupe de consultants algériens sous la supervision de la consultante gtz. La formation s'est faite de manière active, sous forme d'ateliers de 2 journées avec alternance de formation théorique et d'exercices pratiques pour la bonne compréhension et la mise en œuvre des différents points de la norme ISO 14001. Chaque entreprise a délégué deux personnes pour la participation aux ateliers de formation.

De même, la mise en place du SME a été effectuée en interne par les ressources de l'entreprise participante aux formations, les consultants ayant un rôle d'accompagnateurs et ne se substituant donc pas à ces dernières.

Les entreprises qui ont participé au projet sont les suivantes : NCA – Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouiba, usine de fabrication de jus de fruits ; Laboratoires Vénus SAPECO – usine de fabrication de produits cosmétiques ; ONA - l'Office National d'Assainissement, agence régionale d'Alger et STEP di Tizi Ouzou ; Tonic Emballage – usine de fabrication de carton ondulé ; ENIEM – usine de fabrications d'électroménagers à Tizi Ouzou ; DBA – Dérivé Bitume Algérien, usine de fabrication de bitume et dérivés ; et Groupe SIM – Acqua SIM - unités de production d'eau minérale de Mouzaia et Benharoun. La majeure partie de ces entreprises seront prêtes à affronter la certification tierce partie et par conséquent une reconnaissance internationale, dans le courant de l'été 2007.



## Promotion de la compétitivité environnementale en Algérie, au Maroc et en Tunisie

### Point de Départ

Le partenariat euro-méditerranéen initié en 1995 prévoit d'ici 2010 la mise en place progressive de zones de libre-échange. Les standards de la qualité et de l'environnement ainsi que le changement du comportement des consommateurs représentent un défi majeur pour les PME en Algérie, au Maroc et en Tunisie

### Objectif

Le REME informe les PME sur les exigences spécifiques de l'UE et aide à améliorer leur compétitivité sur les marchés intérieurs nationaux, maghrébins et européen.

### Partenaires Principaux

Les Ministères chargés de l'Environnement et de l'Industrie en partenariat avec les fédérations professionnelles des trois pays.  
Durée globale :  
2005 - 2011

### RENDEMENT - EXPLOITATION - RESULTATS

- Soutien des fédérations de l'industrie nationale, de leurs membres, des bureaux d'étude, des centres techniques et de technologie environnementale
- Promotion du dialogue Maghreb - UE concernant l'industrie
- Promotion des activités stratégiques du réseau
- Transfert de savoir des institutions aux membres, développement des priorités et prise de positions
- Formation d'un réseau régional d'institutions privées et publiques qui met à la disposition des PME une offre de services qualifiés dans le domaine des normes de qualité et de l'environnement
- Coopération avec des institutions de l'Union européenne
- Contribution à la diminution de la pauvreté (une plus haute compétitivité des PME, pollution réduite)



Réseau des Entreprises maghrébines pour l'Environnement (REME)

B.P. 753, 1080 Tunis-Cedex, Tunisie

Tél : +216 71 96 48 05 ; Fax : +216 71 96 17 51

E-mail : hamzaoui@reme.info ; daly@reme.info ;

faris@reme.info ; otto.schmidt@reme.info

Web : www.reme.info